

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 29 septembre 2026

N° VA_DEL2026_222

Objet : Mise à jour des tarifs de l'imprimerie municipale

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Gisèle LEFEBVRE, Karim MESSAOUDI, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Say SISOUVANNALATH, ayant donné pouvoir à Nathalie FAUQUET, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Graziella MOENECLAËY , ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mohamed AIT KASSI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Meriem DAHMANI, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Yohan TISON étant excusé.

Par délibération VA_DEL2025_72 du 24 juin 2025, la Ville a mis à jour les tarifs de l'imprimerie municipale.

L'imprimerie municipale réalise principalement des travaux d'impression pour les services de la Ville et du CCAS. Elle réalise par ailleurs, sur facturation, des impressions pour le compte des associations villeneuvoises et organismes partenaires.

Il convient aujourd'hui d'actualiser ces tarifs afin de répondre aux besoins des associations en termes de format proposés. Les ajouts et mises à jour sont indiqués en gras dans le tableau joint.

Il est par ailleurs proposé à l'assemblée délibérante d'instaurer une gratuité de l'impression des supports de communication relatifs aux actions et manifestations co-organisées avec la Ville de Villeneuve d'Ascq, ainsi que des supports annonçant des actions ou manifestations organisées sur le territoire villeneuvois par les associations intervenant dans le domaine de la solidarité, dans la limite, pour ces dernières, de 1 000 flyers et de 100 affiches par association et par an. La gratuité est également proposée pour l'Amicale du personnel communal de Villeneuve d'Ascq au titre des œuvres sociales du personnel.

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} octobre 2026.

Après avis de la Commission Plénière du mardi 22 septembre 2026, Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la mise à jour des tarifs

proposée.

d'instaurer la gratuité de l'impression des supports de communication relatifs aux actions et manifestations coorganisées avec la Ville de Villeneuve d'Ascq, ainsi que des supports annonçant des actions ou manifestations organisées sur le territoire villeneuvois par les associations intervenant dans le domaine de la solidarité, dans la limite, pour ces dernières, de 1 000 flyers et de 100 affiches par association et par an.

Imputation comptable : 70878 020 6320

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 2 octobre 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260929-229950A-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 2 octobre 2026

TARIFS IMPRIMERIE MUNICIPALE

<i>Impressions forfaitaires par lot de 50 copies</i>	A6 Recto (format carte postale)	A6 Recto - verso format carte postale)	A5 Recto (format flyer)	A5 Recto - verso (format flyer)	A4 * Recto (format affiche)	A4 * Recto - verso (format affiche)	A3 Recto (format grande affiche)	A3 Recto - verso format grande affiche)
Papier 80g impression N&B	1,00 €	1,20 €	1,50 €	1,80 €	3,00 €	3,60 €	6,00 €	7,20 €
Papier 80g impression Couleur	1,30 €	1,50 €	1,80 €	2,00 €	3,60 €	4,00 €	7,20 €	8,00 €
Papier Bristol 160gr impression N&B	1,80 €	2,10 €	2,50 €	2,80 €	5,00 €	5,40 €	7,60 €	8,40 €
Papier Bristol 160gr impression couleur	2,40 €	2,70 €	2,70 €	3,00 €	5,60 €	6,20 €	8,50 €	9,20 €

* Supplément forfaitaire de 0,50€ (pour une base de 50 copies) pour les impressions sous forme de livret au format A5 ou A4
(dans la limite de 20 pages agrafées)